



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

revenus

Question écrite n° 48206

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la baisse du revenu agricole. Selon les dernières estimations des services statistiques du ministère de l'agriculture et de l'INSEE, le revenu agricole moyen par actif en France a diminué de 4 % en 1999, tous les secteurs étant touchés à l'exception des exploitations viticoles. Cette baisse du revenu agricole est la première baisse significative depuis 1994. Ainsi, malgré la hausse des prix des céréales, le revenu diminue dans tous les départements de grandes cultures. Cette baisse se chiffre à 6,5 % pour les exploitations spécialisées en céréales, oléagineux et protéagineux, et a atteint 21 % pour les autres producteurs. En ce qui concerne l'élevage, le revenu moyen a diminué, selon les spécialisations, de 5 à 11 %. Pour l'élevage bovin, la chute est de 6 %, traduisant les baisses des cours de la viande et du lait. En élevage ovin, la baisse est de 11 %. Aussi, il souhaiterait savoir quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour soutenir les agriculteurs qui connaissent une baisse importante de leur revenu.

Texte de la réponse

Les résultats des comptes provisoires de l'agriculture française de 1999 sont en recul pour la première fois depuis le début de la décennie. Le résultat agricole par actif diminue de 4% en termes réels par rapport à 1998. Cette baisse intervient après plusieurs années de hausse : + 2% en moyenne au cours de la décennie 80 et + 5% par an en moyenne depuis 1991, année précédant la réforme de la politique agricole commune. Cette baisse des revenus concerne l'ensemble des spécialisations de façon plus ou moins importante selon les secteurs, excepté la viticulture dont les revenus augmentent de 4% pour les vins d'appellation et de 15% pour les vins courants. Sur la période d'application de la réforme de la politique agricole commune (PAC) l'inégalité des revenus entre exploitations agricoles s'est réduite. Ces évolutions ne sont toutefois pas totalement satisfaisantes. Lors des négociations de l'Agenda 2000, le Gouvernement s'est attaché à préserver le revenu des agriculteurs pour les années à venir, en donnant la priorité aux secteurs apparaissant comme les plus fragiles. Ainsi dans le cadre des accords de Berlin, la priorité à l'élevage allaitant a de nouveau été reconnue. La revalorisation importante des aides de l'organisation commune de marché de la viande bovine, et notamment de la prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA), permet d'envisager une préservation totale du revenu des éleveurs dans l'hypothèse d'une baisse des prix égale à 20%. De plus, la loi d'orientation agricole, dans le cadre des contrats territoriaux d'exploitation (CTE), prend largement en compte ce souci d'une politique agricole plus équitable, et qui permette un développement harmonieux de toutes les productions et de toutes les régions. La mise en oeuvre de la possibilité offerte par les accords de Berlin aux Etats membres d'effectuer un prélèvement sur les aides directes perçues par les agriculteurs dans la limite de 20% de leur montant permettra d'utiliser les sommes ainsi dégagées pour abonder les crédits destinés à la politique de développement rural. Il ne s'agit donc pas d'un nouvel impôt mais d'une réorientation des aides publiques dont l'attribution sera moins directement liée au niveau de production. Le produit financier issu de la modulation des aides directes et une somme équivalente inscrite au budget de l'Etat permettent le financement des contrats territoriaux (CTE) dès cette année. La revalorisation des indemnités compensatoires de handicaps naturels (ICHN), majoritairement

destinées aux éleveurs de cheptels herbivores, contribue également à réduire les écarts de revenus entre régions. L'Agenda 2000 développe cette action en permettant aux Etats membres de déclarer 10% de leur superficie en régions défavorisées, au lieu de 4% actuellement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48206

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 2000, page 3749

Réponse publiée le : 9 octobre 2000, page 5763